Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 22 Moharem 1443 31 Août 2021	N° 74	37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1984**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1984**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitution **1987**
Homologation de résolutions **1987**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1988**
Avis aux créanciers..... **1991**
Convocations
Sociétés anonymes **1992**
Autres sociétés **1994**
Divers
Avis au public..... **1994**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de TRANSIT & ENTROSAGE MEDITERANEEN «TEM»

SARL au capital social : 992.000 D

Siège social : 6 Avenue Khéireddine Pacha 1002 Tunis

Identifiant unique : 1284740N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Juin 2021, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 28 juin 2021 Quittance n°M048575 Enregistrement n°21503367, et déposé au registre national des entreprises le 30/6/2021 quittance n° 202152519.

Il a été décidé : la dissolution Anticipée de la Société TRANSIT & ENTROSAGE MEDITERANEEN «TEM» conformément à la disposition de l'article 21 des statuts et l'article 26 et suivants du code des sociétés commerciales et la nomination de Monsieur Smaali Mongi expert judiciaire liquidateur de la société pour une durée d'une année.

Les créanciers de la liquidation sont invités à produire leurs titres de créances certifiés sincères et véritables au bureau de liquidateur sis à l'avenue de l'Indépendance Résidence Mariem Bloc A 6ème étage bureau 625 Ariana et ce dans un délai d'un mois (1 mois) à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021T00823SRLB2

Société De MAINTENANCE ET MOULERIE PLUS «2 MPLUS»

SARL au capital social : 126.000 D

Siège social : 6 Avenue Khéireddine Pacha 1002 Tunis

Identifiant unique : 1525881S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2021, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 28 juin 2021 Quittance n°M048641 enregistrement n°21503372 et déposé au registre national des entreprises le 30/6/2021 quittance n°202152512.

Il a été décidé : la dissolution anticipée de la société MAINTENANCE ET MOULERIE PLUS «2 MPLUS» conformément à la disposition de l'article 20 des statuts et l'article 26 et suivants du code des sociétés commerciales et la nomination de Monsieur Smaali Mongi expert judiciaire liquidateur de la société pour une durée d'une année.

Les créanciers de la liquidation sont invités à produire leurs titres de créances certifiés sincères et véritables au bureau de liquidateur sis à l'avenue de l'Indépendance Résidence Mariem Bloc A 6ème étage bureau 625 Ariana et ce dans un délai d'un mois (1 mois) à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021T00824SRLB2

SOCIETE MONACO AGRO

Société à responsabilité limitée

Au capital de 515 700,000 DT

Identifiant unique : 1102985A

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 11 février 2019, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances El Jem en date du 11 février 2019 (enregistrement n°19700218, quittance n°M008928), il a été décidé le transfert du siège social de la société du "N°56, avenue Habib Bourguiba, 5160 El Jem - Mahdia» à «Route de Sousse Km 3, 5160 El Jem - Mahdia".

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 11 février 2019 sous le numéro 20197861. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 18 février 2019 sous le numéro 10, annonce n°20197861.

2021S00914SRLB2

SOCIETE DE COOPERATION ECONOMIQUE

SOCOOPEC

S.A.RL au capital de 30.800.000 D

Siège social : 66, Avenue de Carthage Tunis

Identifiant unique : 0001395P

Affiliation CNSS : N°00027497/46

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2021 enregistré à la recette des finances Av. de la Gare Tunis le 19 août 2021 sous le n°21504161 Q. n°41485, et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 24 août 2021 dossier n°202177911, les associés ont décidé l'augmentation du capital d'un montant de 15.400.000 DT par incorporation de réserves et la création de 1.540.000 parts sociales gratuites.

2021402152SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette de Radés, le 22-6-2021 sous le n°2120 1626, M. Adderraouf Mtibaa, CIN 00051776 du 22-9-2020, a vendu à M. Mohamed Malek Mtibaa, CIN 05445514 du 27-5-2013, le fonds de commerce, sis à la place de la République n° 6 Radés, exploité pour tous commerces.

Les oppositions sont reçues entre les mains de M. Adderraouf Mtibaa, au 5 rue de l'Andalousie Radés.

Cet avis a été publié au quotidien La Presse du 19-8-2021.

2021T00826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 20/8/2021, enregistré à la recette des finances de Fouchena le 23/8/2021, sous le n°21203087 quittance M049687 Mr Farid Khalfaoui a vendu à Mme Meherzia Ben Abdallah la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée cité Hdhili avenue de la République Naassan consistant en un local exploité entant que vente de produits alimentaires avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée au bureau du maître Abdesalem Khessib sis 20 rue Esourour cité Hana Chouchet Radés Mégrine dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré aux deux Journaux Achourouk et le Quotidien le 25/8/2021.

2021R02178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 02/8/2021 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 3/8/2021 sous n° d'Enregistrement 21201121, quittance n°M026146.

Mme Awatef Bent Moncef Ben Mohsen Rezgui titulaire de la CIN n°07805148 délivrée le 22/8/1997 a vendu à Monsieur Omar ben Ali Ben Slimen Sakouhi CIN n°07992751 délivrée le21/9/2015.

Demeurant cité Elkhadra Bouselem Jendouba le fonds de commerce destiné au local sis Rue 20 Mars Bouselem l'activité de la vente de fruits Secs.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira Auprès de la cour d'appel dont le bureau sis à rue el Quods Bouselem Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la Republique Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Le quotidien du 7/8/2021.

2021R02184FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par maître Hayet Mbarki, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 31/12/2020, quittance n°M034030 Fatma Bent Marzouk Touati Epouse Kamem Briki CIN 02556873 a vendu à Monsieur Bechir Ben Slah Ben Hssine Ourhani CIN 02387925 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Monji Slim Tabraka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'Avocat Maitre Hayet Mbarki son adresse sis à 21 Avenue de la constitution Tabarka, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le quotidien le 19/6/2021.

2021R02185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 17/8/2021 n°21202652 reçu n°042385, M. Abdelhamid Ghribi; c.i.n 05510749 sis à Rue Abdelhamid Elkadhi; Sousse; a vendu à Mohamed Attaoui c.i.n 00513227; sis 14 rue Mohamed Triki Ennassar2 Ariana ; le fonds de commerce (Pâtisserie SIMOS) exploité au local 13 Av Korniche ; Sousse. Les oppositions seront reçues par l'acheteur dans 20 jours de cette annonce.

2021S00910FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo à Sousse le 12/8/2021 sous le n°12811887 quittance n° MO35982, Madame Afrah Bouasfoun demeurant à Cité Khezama Ouest Sousse, a renoncé à son droit au fonds de commerce exploité au local sis à rue 206 Khezama Ouest Sousse à Monsieur Moncef Brick, la totalité du fonds de commerce pour une activité de tous les commerces sis au 206 Rue 8 à Cité Khezama Ouest Sousse. Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 25/8/2021.

2021S00911FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 12/7/2021, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 16/8/2021 sous n°21202845, quittance n°M049481, Mme Monjia Zairi ép. Mekki Tibi, titulaire de la CIN n°07505231, a vendu et cédé à Mme Saida Mtiri ép. Mokhtar Haddaji, titulaire de la CIN n°007536329, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce sis à la Rue Tilimsene Kairouan. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 19/8/2021.

2021S00919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 6/8/2021 et enregistré à la recette des finances le 9/8/2021 quittance n°M057418, héritiers Neder Ben Amira demeurant route de Tunis impasse Idheaa Jinene Mtibaa Sfax ont vendu à Mde Amen Mefteh demeurant route de Tunis Km 2.5 impasse Taktak Sfax la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des volailles demeurant à route de Tunis Km 2.5 Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mde Marwa Jallouli demeurant à la route de Tunis

impasse Idheaa Jinene Mtibaa dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Une publication à Essabeh et le Temps a eu lieu le 19/8/2021.

2021X00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date 6 août 2021 enregistré à la recette des finances Manar le 9 août 2021, suivant quittance n°048017, enregistrement n°21201887, Mr Ridha Mabrouk a vendu à Mme Sihem Troudi Ep Jelassi, le fonds de commerce, Buvette sis à «07 rue 62908 Cité Intileka Ibn Khaldoun Tunis» avec tous ses éléments matériels et immatériels ayant le MF : 441657/Q.

Toutes les oppositions seront envoyées au : "07 rue 62908 Cité Intileka Ibn Khaldoun Tunis» et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les deux quotidiens «La Presse» et «Essahafa» du 18 août 2021.

2021402147FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente du 16/8/2021 enregistré à la recette des finances Halk elwed suivant reçu n°M65118 et n° d'enregistrement 21204595. Monsieur Mahmoud Ben Mohamed Hichem Ben Mahmoud El Beji a vendu à Madame Mouna Bent Hédi Ben Mouhamed Bayari le fonds de commerce sis à rue Osmen Bahri Ain Zaghwen dont l'activité commerciale principale est le nettoyage à sec ainsi que la vente et l'achat de tous les produits nécessaires à l'exploitation du dit fonds de commerce. Le fonds de commerce à pour enseigne «L et S wash».

Toutes oppositions sur la vente se produira à l'adresse de l'acquisitrice Madame Mouna Bent Hédi Ben Mouhamed Bayari sis au n°10 rue Enouhoudh Ariana ainsi qu'au cabinet de Maître Nejla Kzadri Khabthani Avocate près la cour de cassation sise au 24 avenue Farhat Hached Ariana et ce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien et Echourouk le 25/8/2021.

2021402149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 19/8/2021, enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana (Enregistrement n° 21202147, Quittance n° M040840) Mme Zneidi Imen a vendu à Mr. Ben Swaiah Ali la totalité du fonds de commerce (tous commerces sauf café ou buvette) situé et exploité dans le local sis au 61 Rue Chotrana (cité sportive) Borj Louzir 2073 Ariana.

Toute opposition devra être faite dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne au domicile de son représentant son mari Mr. Ben Swaiah Chawki demeurant à appart D17 résidence el Bousten cité Sahha Borj Louzir 2073 Ariana suite à la procuration générale signé le 26 juin 2019.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 26/08/2021.

2021402157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Manouba le 9 Août 2021, enregistrement n°21202219, quittance n°M034272, Mr Lassad Abidi a vendu à Mr Abdlekrim Dhaouadi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour toutes activités commerciales situé au 28 Rue Palestine Manouba.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 19 Août 2021.

2021402158FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Par acte soussigné privé en date du 24/3/2021, enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina Ben Arous en date du 24/8/2021 enregistrement n°21302971 quittance n°M041717.

- Mr Taeib Ben Lakhdar Ben Ali Belgasmi titulaire de la CIN n°02764821 délivrée à Tunis le 20/11/2012 a loué la totalité de son fonds de commerce, sis à 10 rue de Bizerte Ben Arous 2013, activité vente en gros tous produits en plastiques à Mr Adel Ben Tounsi Ben Mohamed Belgasmi titulaire de la CIN n° 05421729 délivrée à Tunis le 15/9/2001.

- Toutes les oppositions seront faites entre les mains de locataire à l'adresse suivante (10 rue de Bizerte Ben Arous 2013).

2021R02179FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suite au contrat de location d'un fonds de commerce établi selon acte sous seing privé en date du 8/7/2021 enregistré à la recette des finances le 13/7/2021, Mr Fethi Nebli a loué à la société - STE LEADER GENERAL PRODUCTS - l'ensemble du fonds de commerce sis à l'Avenue Mustapha Hjeij N12 Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse suivante : Avenue Mustapha Hjeij N12 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien - Echourouk du 17/8/2021.

2021402144FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Charguia sous le n°21305406, Quittance n° M069881 en date du 28 juin 2021, la société SECAR, SARL, inscrite au registre de commerce sous le n° B0147392010 a loué à Monsieur Mustapha Mouldi pour le compte de la société LES DEUX M en cours de constitution, la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en restaurant et café selon la carte d'identification fiscale n°1138795N dont l'exploitation est située au local sis à 27 rue 8603 Charguia 1, Cité Elkhadra, Tunis, et ce pour une durée de 2 ans commençant le 01/7/2021 jusqu'au 30/6/2023.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 24/8/2021.

2021402148FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23 avril 2021 légalisé au bureau de la municipalité d'El Menzah le 23/4/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 23/4/2021, n° de quittance M39558 et n° d'enregistrement 21301981 Mr Khaled Souabni a loué à Mr Ramzi Hadj Salah la totalité du fonds de commerce exerçant l'Internet sise au n°21 Avenue Ghana - Tunis avec tous ses éléments retenus sous les mains de rédacteur jusqu'à l'expiration du délai des oppositions des créanciers éventuels à partir de la publication de cet avis au JORT.

MF : 000/C/A/1726349T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 26/8/2021.

2021402155FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la Renaissance du Patrimoine Immatériel

Siège : Maison des associations culturelles 62 rue Achour - 1006 El Hafsia Tunis.

Objet : Culturel.

Objectifs :

1) Contribuer au renouveau et à la valorisation du patrimoine immatériel et le faire connaître

2) Réaliser des activités culturelles et participer à des expositions

3) Contribuer à la préservation du patrimoine immatériel, des coutumes, traditions et expressions orales de la Tunisie.

Membres :

Président : Monia Brinsi,

Secrétaire Général : Samia Zhioua,

Trésorier : Samia Ben Youssef.

2021T00828APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de la Résidence Babel Bloc «A» & «B»

En vertu de l'assemblée générale élective du 7 mars 2021 dont le PV est enregistré à la recette des finances de Roued le 16 mars 2021 quittance n°M025293, l'élection du bureau de représentation a été approuvée selon la composition suivante :

Mr Mondher Allagui : Président,

Mr Thameur Sellami : Vice-Président,

Mr Yassine Hadj Ayech : Membre,

Mr Anis Karouia : Membre,

Mr Mohammed Hédi Sakkouhi : Trésorier,

Mr Mohamed Mehdi Khelifi : Membre,

Mr Mohamed Abedennadher : Membre,

Mr Sofiene Amara : Membre.

Toutes ces décisions ont été approuvées par la majorité des propriétaires présents.

2021R02055APSF2

Syndic Immeuble Graziella

47, Avenue Farhat Hached Tunis

Suite à la réunion du 8/4/2021, des copropriétaires de l'immeuble Graziella 47, Avenue Farhat Hached Tunis ils se sont mis d'accord à désigner Mr Souissi Yassine président de syndic de l'immeuble et Mr Fakher Ghedifi comme trésorier du syndic, les PV sont enregistrés à la recette des finances sous n° 21702818 du 02/6/2021, reçu n°MO28826.

2021R02177APSF2

Avis

Suivant P.V en date du 23 Janvier 2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah en date du 29 Janvier 2021 sous le n°1800568 quittance n°10084 a été décidé :

- Président : Mr Hassen Besbes

- Trésorier : Mr Naoufel Saaf

- Convention avec un syndic professionnel pour la gestion totale de syndicat,

- Fixation de la cotisation mensuelle de 65 D pour chaque local,

- Instituer un fond de réserve par la contribution exceptionnelle de 65 D par local.

2021402122APSF2

JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré

Une vente aux enchères publiques d'un immeuble enregistré aura lieu le mercredi 22/9/2021 à partir de 9H du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : Sihem Alfhal, demeurant à Rue 20 Mars, Zéramdine, titulaire de la carte d'identité nationale n°06813877

Le débiteur saisi :

1/ Imen Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir,

2/ Mehline Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir,

3/ Ridha Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir,

4/ Houyam Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir,

5/ Ameur Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir,

6/ Sofiène Abderrafik Andréas Haddad, demeurant à Rue Ghandi Zéramdine - Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Moez Ben Ali, avocat à la cour d'appel, demeurant rue Hassen El Borji immeuble Mlayeh 1er étage Jammel, CIN n°0678 988, M.F 1012341 R.

L'immeuble saisi : 10737,2046 parts de la totalité des 14998 parts du terrain agricole dénommé «Elaïtha Fadden Elaatoui» sis à Zéramdine ayant une surface totale de 14998 m² objet du titre foncier n°51209 Monastir :

14/10/2016 Vol 16/1 N°5208/1

1/ Imen Haddad : 1193,0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/4.

2/ Mehline Haddad : 1193,0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/5.

3/ Ridha Haddad : 2386,0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/6.

4/ Houyam Haddad : 1193,0228 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/7.

5/ Ameur Haddad : 2386,0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/8.

6/ Sofiène Abderrafik Andréas Haddad : 2386,0454 parts, ref 20/8/2007 Monastir vol 136 n°350/3.

La mise à prix suite à la réduction de 40 % : est de trente huit milles cent trente neuf dinars 341 millimes (38.139,341 DT).

Visite de l'immeuble : Aura lieu tous les jours de 10H à 16H.

Pour plus amples renseignements : contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir ou a été déposé le cahier de charge ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Moez Ben Ali demeurant à rue Hassen El Borji immeuble Mlayeh Jammel.

2021S00913VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Machouch Fathia

92, avenue Habib Bourguiba

Téléphone : 76.620.800

1- Le saisissant : Dhifellaoui Abdelhamid Ben Mohamed El Aziz Ben Eddahmani, ouvrier, demeurant à 17, avenue Ibnou Sina - Sousse.

2- L'avocat poursuivant : Maître Machouch Fathia, sise à 92, avenue Habib Bourguiba - Sidi Bouzid.

3- La partie saisie : Missaoui Abdelkader Ben Mabrouk, tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°05998562 demeurant à : Essiida Regueb, Sidi Bouzid.

4- L'immeuble saisi : toutes les sessions relevant de la propriété du débiteur, représente par vingt milles parties indivises (cou droit seulement = tant qu'il est vivant) nommé "amal 73" sise à essiida, awled Moussa, Regueb, Sidi Bouzid d'une superficie totale de : 12 hectares 50 ares 80 centiares est représenté d'une terre de nature agricole implantée : amandiers et oliviers.

5- Mise à prix : le prix d'ouverture de l'adjudication est fixé à : soixante - dix septe mille cent vingt trois dinars 009 millimes (77.123.009d) auquel s'ajoutent les frais de la saisie immobilière fixés le jour de l'adjudication.

6- Date et lieu de l'adjudication : Mardi le 28/9/2021 à 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

1- Visite de l'immeuble : tous les jours dans les heures de travail.

Pour plus d'information contactez le tribunal de 1ère instance Sidi Bouzid et le bureau de l'avocat poursuivant à l'adresse suivante : 92, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid.

2021X00950VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Mohamed ben Mustafa Mnejja, professeur, titulaire de CIN 05308379, non enregistré au registre de commerce, demeurant à la route de Teniour Km 3 Sfax, représenté par maître Hakmouni Hela avocat, 12 rue Salem Harzallah Sfax, MF 000PA984555/C et maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier 82, 2ème étage Sfax, M F 168/445B/A/P/000.

Le saisi : Afif Awedni, bijoutier, titulaire de C.I.N 05336280, non connue au registre de commerce, demeurant à la route de Teniour km 7 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Hakmouni Hela avocat, 12 rue Salem Harzallah Sfax, M F 000PA984555/C et maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax, MF 168/445B/A/P/000.

Immeuble objet de la saisie : La totalité de l'immeuble situé à la route de Téniour, Km 7 rue Djemel Sfax, qui constitue en un lot de terrain clôturé de surface approximative 1502 m^2, ses mesures à partir de son coin sud-est 38 m puis vers l'est 40.20m, puis vers le sud 13.60m et enfin vers le sud peu incliné vers l'ouest vers 24.65m.

Les limites du terrain dans ses codes des terrains des autres à part le coté nord ouest une entrée collective et du coté nord est une entrée privée d'autrui.

Le terrain est clôturé dans la totalité des cotés nord et Est et coté nord ouest et une petite partie du coté est avec des murs en pierre avec une hauteur de 2.60m et des autres cotés entre 1.50m et 2.10m et des autres cotés avec du sable.

Mise à prix : La mise à prix est fixée par l'expert Moncef Damak en exécution d'un jugement avant dire droit du 28/6/2021 à cent soixante quinze mille dinars en plus des frais et honoraires fixées à 2.380,470d.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax le lundi 20/9/2021 à partir de 9h.

Constat et visite de l'immeuble : Le constat et La visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire du travail administratif.

Pour plus amples renseignements il y'a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude du maître Hakmouni Hela avocat à Sfax et maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri avocat à Sfax.

2021X00963VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK S.A RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Madame Sahla Ghrairi épouse Maghazaoui CIN n°05404822 demeurant à la rue El-isfaheni n°42 la Marsa Tunis - En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société électroménager la Marsa RC n°B01202522010.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°83398 Tunis dénommé «Yassine» d'une superficie de 405 m² situé à la rue EL-ISFAHENI n°42 cité des pins La Marsa Tunis, sur lequel est édifié une villa de haut standing composée de trois étages, le RDC est d'une superficie couverte de 172 m² composé d'une véranda, un salon, salle à manger, une cuisine, le premier étage est d'une superficie de 158 m² couverts composé de quatre chambres, une salle de bain et un dressing, le rez-de-jardin est d'une superficie de 187 m² couverts composé d'un salon, un hammam, une chambre à coucher, une cuisine et des toilettes, le tout équipé de l'eau potable, l'électricité et du chauffage central, le sol est en marbre, la construction est en béton armé et en briques, le jardin est bien aménagé avec une piscine.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.074.800,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis I sis à la ville de Tunis le mardi 28 septembre 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021402150VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK S.A RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La société PATRIMOINE, SARL RC : N°B1182192009 dont le siège social est à la zone industrielle de la Charguia I Tunis rue 8603 n°02 - En qualité de débiteur principal hypothéquant.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de la propriété objet du titre foncier n°104183 Tunis dénommé «BAYA», situé au bord de la falaise à Gammarth Tunis d'une superficie de 1961 m² sur lequel est édifié 3 villas en cours de construction dont l'avancement des travaux est de 60%, la première villa est composée d'un sous sol de 322 m² couverts où se trouve une piscine une cage d'escalier et une cage d'ascenseur, le rez-de-jardin est de 322 m² couverts comprenant une salle de bain, une cuisine, un salon et des chambres à coucher, un rez-de-chaussée de 322 m² couverts comprenant 3 salons, des chambres à coucher et une cage d'ascenseur et une piscine.

La deuxième villa est d'une superficie couverte totale de 1044 m² reparties sur quatre étages identiques, chaque étage comprend, une cuisine, une salle de bain, un salon et des chambres à coucher une piscine au sous sol et une autre piscine au premier étage et la troisième villa est de 1408 m² couvert reparties sur quatre étages de 352 m² couverts, chaque étage comprend, une salle de bain, un salon et des chambres à coucher, une piscine au sous sol et une autre piscine au premier étage.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 10.837.375, 545 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre de criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sis à la ville de Tunis le mardi 28 septembre 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021402151VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une baisse de la mise à prix de 40%

Créancier saisissant : Mohamed Moncef Bellalouna, de nationalité tunisienne, agriculteur, titulaire de la CIN n°00443128, élisant domicile chez son avocat en sa qualité de créancier.

Partie saisie : El Mehdi Ben Lahbib Jelassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°06418403, demeurant au n°21 rue Mouaouia Temimi Menzel Temime Nabeul.

L'avocat de la partie poursuivante : Maître Melek Kassar, avocate à la Cour d'Appel, ayant son cabinet au 23, rue Tarek Ibn Zied 1082 Mutuelle ville Tunis (MF : 1213034A/P/A/000).

Désignation de l'immeuble saisi destiné à la vente : il s'agit d'un immeuble non immatriculé, situé au centre ville de Menzel Temime gouvernorat de Nabeul, donnant sur la rue Mouaouia Temimi du côté ouest et 5 l'impasse Lahouak et Consistant en une maison construite en 2004 sur 3 niveaux liés par des escaliers composée d'un salon, une cuisine, 2 chambres à coucher, une salle de bain.

Mise à prix : Après la baisse de 40% du prix. La mise à prix est fixée à trente cinq mille cinq cent quatre vingt Dinars (35.580,000 DT) à laquelle s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 27 septembre 2021 (27/9/2021) à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite des lieux : Tous les jours pendant les horaires administratifs.

Observations : La participation aux enchères faite par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, ils doivent en plus présenter une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

Pour la consultation du cahier des charges, prendre contact avec l'avocat poursuivant Maître Melek Kassar ou le greffe du Tribunal Première Instance de Nabeul.

2021402153VEPA1

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat à la Cour de cassation

Tel. / Fax : 712841

Mobile 98426639

Partie poursuivante : Banque Nationale Agricole, société anonyme, selon son représentant légal RC n° B142431996 son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis,

Partie poursuivie : Mongi Blel titulaire de la CIN n° 04482729 du 13/1/2004 demeurant à la Cité Mongi Slim Makthar et à la Cité El Ons Errouhia, Gouvenorat de Siliana.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb, avocat à la cour de cassation son étude sise au 20 avenue des Etats-Unis d'Amérique Le Bélvèdére 1002 Tunis, IF 753244.

Description des deux biens saisis :

1- La propriété dénommée "Ilkaram", titre foncier n° 1413 Siliana sis à Makther, zone urbaine gouvernorat de Siliana sa surface est de 459 m.2 c'est un terrain rectangulaire sur lequel est édifié un bâtiment à usage commercial et habitat, il contient un sous sol, un rez de chaussée et trois étages, ses limites au sud la maison de Hédi Jridi à l'est une rue au nord par la route nationale n° 4 et à l'ouest par la maison de Salem Smath. La surface du sous est de 470 m2 et contient une grande salle d'exposition

une salle d'eau, un garage, un couloir, un ascenseur non fini desservant tous les étage supérieur et inférieurs ainsi que des escaliers. La surface du rez de chaussée est de 520 m2 il contient un espace à usage commercial encore inexploité, une boulangerie projetée, deux salles d'eau, couloir, ascenseur et escaliers. La surface du 1er étage est de 520 m2 il contient 12 locaux à usage commercial de différentes tailles cloisonnés par l'aluminium, deux salles d'eau. La surface du 2ème étage est de 460 m2 il contient trois appartements chacun contient deux chambres, salon, cuisine, salle de bain et un 4ème qui se compose de trois chambres, salle de bain, cuisine, salon, quatre balcons et un petit débarras et hall. La surface du 3eme étage est de 440 m2 il contient quatre appartements chacun contient deux chambres, salon, cuisine, salle de bain, quatre balcons, deux débarras et hall dans cette propriété contient trois locaux à usage commercial sont loués une boulangerie pâtisserie, un local pour la vente de meubles, une superette Aziza et un local de stockage et deux appartements, les revenus sont de soixante dix huit mille dinars.

2- La propriété dénommée résidence Sabrine titre foncier n° 11511 Siliana sis à Makther à la zone urbaine gouvernorat de Siliana sa surface est 371 (371 parts) c'est un terrain rectangulaire sur lequel est édifié un bâtiment à usage commercial et habitat et de rez de chaussée et trois étages les limites au sud par la maison d'autrui, à l'est une rue, au nord un local à usage d'habitat et commercial et à l'ouest le bien d'autrui. Le rez de chaussée contient deux appartements chacun comporte deux chambres, salon, couloir, cuisine salle de bain, salle d'eau et escaliers en marbre menant aux étages supérieur et trois studios contenant chacun une chambre, salle de bain, cuisine et à l'espace extérieur une salle d'eau et garage 1er étage contenant deux appartements chacun contient deux chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bain et un balcon l'un d'eux est loué sans contrat de location pour un loyer annuel de mille deux cent dinars. Les deux biens sont dotées de toutes les commodités eau, électricité, réseau, assainissement, leur revenu total annuel est de quatre vingt mille dinars Tout le descriptif est fait par l'expert Chokri Elbouni désigné par ordonnance sur requête n° 50021 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 3/1/2020 complétée par une ordonnance sur requête n° 74491 rendue par Tribunal de 1ère instance de Tunis le 27/4/2021.

Mise à prix : Après rabais de 40% la mise à prix du titre n° 14313 Siliana est portée à un million neuf cent huit mille trente dinars (1.908.030,000DT) et celle du titre n° 11511 Siliana à huit cent trente quatre mille sept cent cinquante dinars (834.750,000 DT) outre les frais de poursuite déclarés lors des audiences précédentes (12192,233 DT) et les frais complémentaires qui seront déclarés le jour de l'audience.

La date des enchères et conditions de participation : L'adjudication aura lieu le mardi 21 septembre deux mille vingt et un (21/9/2021) à de 9 heurs du matin à la chambre des criées prés le Tribunal de première instance de Sillana. La visite des lieux se fait tous les jours suivant l'horaire administratif et pour plus d'information consulte le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Siliana ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

L'enchérissement peut se faire par un seul bien et doit avoir lieu par un avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou une caution bancaire, les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Siliana.

2021402165VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un Administrateur Judiciaire

Société APPROCA - SARL

MF : 1094324S

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 14/7/2021 dans l'affaire n°309/2021 relative au redressement de la société APPROCA située au 42 bis à la Zone Industrielle Mghira 2, Fouchana, il a été décidé la nomination de Monsieur Noureddine Ayoub, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère comme Administrateur Judiciaire pour l'élaboration d'un plan de redressement dans un délai de neuf mois.

Les créanciers de la société APPROCA sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT, au Cabinet de l'Administrateur Judiciaire.

2021R02183VEPA2

Avis de distribution du Greffier de la chambre de distribution des fonds

Près le Tribunal d'instance à Monastir

Ministère de la Justice

Tribunal d'instance à Monastir

Affaire de distribution des fonds numéro 2021/337

En application des deux articles 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale et de l'ordonnance, rendue de la part de Monsieur le Magistrat chargé de la distribution des fonds près le tribunal d'instance à Monastir en date du 25/6/2021 dans l'affaire numéro 2021/337 d'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés par les créanciers selon leur rang et suite à la requête de distribution faite de la part de Maître Mhemmed Ben Chouikha l'avocat à Jemmel au nom de mandant : Jamel Ajimi demeurant à Masdour contre Fethi Garsi et le reste des contestataires.

De l'argent consigné dont le montant est D 6120.000 objet du certificat de dépôt numéro 2021/19 en date du 31/5/2021 et le reçu de consignation numéro M0099662 en date du 5/02/2021.

Vu les dispositions de l'article 465 et suivant du Code de procédure civile et commerciale.

Tous ceux qui désirent participer à la distribution des fonds pendant les trente jours de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne devraient présenter les titres de leurs créances par l'intermédiaire d'un avocat au Greffe du tribunal mentionné sous peine de forclusion de son droit à cette distribution. La présente annonce est rédigée en application des dispositions des deux articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2021S00912VEPA2

Avis aux publics

Décision de redressement Judiciaire

Société «Boulangerie KANOUN»

Siège social : Route Taniour Km 4 Sfax

Identifiant Unique : 11382P

L'expert comptable Abdeljelil Bouchaala membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie informe le public de sa nomination en qualité d'administrateur Judicaire de la Société Boulangerie Kanoun en vertu de l'ordonnance sur requête n°1081 en date du 16/8/2021 par le tribunal de première instance de Sfax pour la gestion de la société jusqu'à la désignation d'un nouveau gérant par une assemblée extraordinaire.

2021X00948VEPA2

Cession de l'entreprise

«BIOFREEZ»

MF : T1133362

Le tribunal de première instance de Béja a décidé en date du 12/8/2021, dans le cadre de l'affaire n°41 relative à l'ouverture du règlement judiciaire au profit de la société BIOFREEZ, la réexécution des procédures de cession de la société BIOFREEZ par l'administrateur Judiciaire Monsieur Slah Guedouar.

2021402142VEPA2

Jugement de la chambre de conseil pour Société d'animation et d'hôtellerie de Mahdia

M.F : 345769J/A/M/000

La chambre de conseil au tribunal de première instance de Tunis a statué et décidé le 15/7/2021 que la société d'animation et d'hôtellerie de Mahdia est en cessation de payement de ses dettes à partir du 21/11/2014 en constat et la possibilité de la sauver en adoptant le programme de sauvetage suivant :

1. Cession de 50 % des actions détenues par la société d'animation touristique de Mahdia avec le capital de l' hôtel cap Beach Mahdia au profit de la société immobilière la maison blanche pour un montant total de six millions trois cent milles dinars (6.300.000.000) avec auto financement de trois millions trois cent milles dinars (3.300.000.000) et un prêt de la banque zitouna de trois millions dinars (3.000.000.000) selon l'accord initial de cession des actions.

2. Affectation de quatre millions de dinars (4.000.000.000) du prix de la cession pour le remboursement de l'intégralité de la dette de société tunisienne de banque

3. Règlement de la dette de la caisse national de sécurité sociale selon le calendrier de remboursement convenue,

4. Règlement de la dette de la recette des finances selon l'accord entre les deux parties.

Désignation de Mtr Aifa Badreddine pour continuer l'exécution de ce programme et conclure les contrats nécessaires sous le contrôle de juge tutelle Madame Ghanmi Nadia en soumettant un rapport semestrielle.

2021402154VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Médenine annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme 12.500.000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie certificat de dépôt M110884 du 29/11/2019 contre la société SERVICES AUTOMOBILES, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de la banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°85 du 10/6/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civiles et commerciales.

2021402159VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Intermédiaire en Bourse

Société anonyme

RNE : N°0614832X

MF : 0614832XPM000

Les actionnaires de la société d'intermédiation dite MAC SA, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2021 à 10 heures du matin

au siège de la société sis au Green Center Bloc C - 2ème étage Rue Lac Constance - Les Berges du Lac - Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de tenue de l'assemblée

2) Examen et ratification du rapport du conseil relatif à l'exercice 2020;

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020;

4) approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2020

5) Approbation des opérations soumises aux articles 200 et 475 du CSC ;

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

7) Affectation des résultats pour l'année 2020.

8) Désignations de deux représentants d' «AL MAL INVESTMENT» en tant que membres supplémentaires du conseil d'administration pour les années 2020-2021-2022.

9) Détermination des jetons de présence pour l'année 2020.

10) Approbation d'une prime spéciale au directeur général.

11) Délégation de pouvoirs pour le porteur d'un exemplaire du PV.

2021R02181SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Finissage Textiles

S.A au capital 2.815.000 dinars

Siège social : 1, rue des Soieries à Bir-Kassaa

MF : 001416B A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Finissage Textiles (SOFITEX), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 24 septembre 2021 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'A.G.O relative à l'exercice 2020.

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2021R02182SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société institut des Métiers de Santé - IMS

S.A au capital de 330.000 dinars

3, Rue Monastir, El Aouina, Route de la Marsa - 2045 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Messieurs les actionnaires de la société institut des Métiers de Santé - IMS sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra vendredi le 24 septembre 2021 à 10 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au titre de la réduction du capital social.

2- Réduction du capital pour un montant de 313.500 dinars.

3- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'augmentation du capital social.

4- Augmentation du capital social en numéraire pour un montant de 100.000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription.

5- Modification corrélative des statuts.

6- Décision de continuité de l'exploitation.

7- Pouvoirs pour formalités.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et règlementaires sont tenus à la disposition des actionnaires à la direction de la société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

2021402143SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société CONNECT SA

Société anonyme

Au capital social de 1.000 dinars

Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 la Soukra, Ariana

Identifiant unique : 0913075Y

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2021 à 15h30 au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Respect des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2) Augmentation du capital de la société en numéraire par l'émission de nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 dinars l'action pour le porter de 10.000 Dinars à 150.000 Dinars avec la suppression du droit préférentiel de souscription

3) Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Autorisation de clôturer la souscription avant terme

5) Modification corrélative des statuts

6) Mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions du code du commerces et à celles de la loi 2018-52 du 29 octobre 2019 relative au registre

national des Entreprises et ajustement de certaines stipulations pour assurer la fluidité dans la prise de décision au sein des organes de gestion et de délibération de la société.

7) Délégation de pouvoirs.

8) Questions diverses.

2021402156SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Mornag

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de mornag» a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la société pour le vendredi le 24/9/2021 à treize heures au siège de la société sise au 2 Rue Ghana - lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1- Augmentation du capital social,

2- Admission de nouveaux adhérents,

3- Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée.

2021R02180SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mme Islem Ben Hassen Ben Ahmed Agrabaoui veuve Hatem Ben Mohamed Ben Ameur Omri titulaire de la CIN n°08499036, déclare la perte de l'acte de propriété n°03-16331 objet du titre foncier n°98561 Sousse sis à Bir Chobek, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police Sousse Sud sous n°778 le 5/8/2021.

2021S00909DIVD2

Avis

En raison de la perte du titre de propriété n°3914 pour le droit immobilièr n°9011 Mahdia le propriété Mr. Mohamed Ben Mohamed Hédi Ben Mohamed Ghachem titulaire de la carte d'identité nationale n°03984710 du 10-02-2001 selon le certificat de perte numéro 222 obtenu par la garde nationale le 28-5-2021 de Mahdia. Mr. Mohamed Ben Mohamed Hédi Ben Mohamed Ghachem désire extraire une contrepartie pour cette caution perdue.

2021S00915DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Abderrazek Ben Sadok Ben Mohamed Lefi et Hédi Ben Hassan Ben Mabrouk Kasdallah avisent le public qu'ils possèdent la totalité d'une parcelle de terrain nue de surface 504m² sise à Aouled yenig rassama Kerkennah Sfax limité au sud par Maher Boutabba et autrui à l'est Yenguia et impasse de largeur 6m d'où son entrée au nord les héritiers de Ali Slimen et à l'ouest Maher Boutabba suivant un contrat de vente du 7 septembre 2011 dressé par les notaires Malek Turki et Mohamed Fakhfekh.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2021X00949DIVD2